

Conseil de quartier de Saint Florent Février 2003

Compte-rendu des réunions publiques Quartier Saint-Florent

Réunion du 13 février 2003

Présents :

Elus Municipaux : Alain BAUDIN ; Michel GENDREAU ; Luc DELAGARDE ; Danièle GANDILLON ; Michèle LE FRIANT

Membres : Marie Odile TARDIEU ; Jean NEBAS ; Elisabeth TARRET ; Jean Claude GAUDIN ; Anne RIFFAUD ; Christophe SIMONET ; Ghislaine BERTHEAU ; Charlotte MICHAUD ; Isabelle MARCHAND ; Franck TERRASSON ; Claude EPAMINONDAS ; Frédérique TOURGIS ; Jean Luc LANGEVIN ; Dominique HERAULT ; Estelle PICARD ; Gérard MACKÉ ; Francis MATHIEU ; Emmanuel BARRE ; Yannick KERVRAN ; Christian PEREZ

Excusés : Edwige PAUVERT ; François QUINTREAU ; Laurent GORIOUX ; Jacky DESPREZ ; Jérôme DAVID ; Jean Michel MINIOT ; Mireille GUERINEAU

Absents : Gérard BILLY ; Eric COTILLEAU ; Gérard RICHARD

Ouverture de la séance par Monsieur le Maire, Alain BAUDIN

Après avoir redéfini le conteste de son élection en qualité de Maire, Alain BAUDIN précise son intention de poursuivre la politique municipale entamée.

Il souhaite vivement renforcer la démarche des conseils de quartiers mise en place à Niort suite à la loi sur la Démocratie participative en février 2002. C'est pourquoi il existe désormais un adjoint spécifique de quartier qui doit être considéré comme une personne ressource et une courroie de transmission. "Les adjoints de quartier sont très importants dans l'avancée de la démocratie participative dans les quartiers". Le rôle de l'adjoint de quartier réside essentiellement dans la remontée des projets vers le conseil municipal et la transmission d'informations du conseil municipal vers le conseil de quartier avec l'aide des services municipaux.

Les conseils de quartiers constituent 2 grands axes importants :

- c'est un lieu d'échange d'informations
- ils constituent une aide à la prise de décision

Le conseil de quartier ne doit en aucun cas se substituer au Conseil Municipal, seul organe décisionnel et garant de l'intérêt général. Les demandes émanant des quartiers sont multiples et variées et ne peuvent toutes faire l'objet de priorité. C'est pourquoi un budget

d'investissement est attribué à chaque quartier afin de pouvoir répondre à certains besoins qui n'ont pu être planifiés.

DEBAT : Quelles sont les prérogatives du conseil de quartier par rapport à la communauté d'agglomération ?

Le Maire rappelle les conditions de création de la communauté d'agglomération et les transferts de compétence.

L'agglomération a été voulue dans sa répartition géographique par le Préfet pour aboutir à un territoire pertinent en terme de potentiel de développement économique et d'aménagement du territoire.

L'organisation mise en place actuellement fait que Niort n'a pas plus de représentation au sein de la communauté qu'une commune de 60 habitants alors qu'il serait souhaitable qu'elle soit représentée proportionnellement à son nombre d'habitants. De plus c'est la règle de "l'unanimité" qui s'applique pour les prises de décision et là aussi, il faudrait évoluer vers la règle de la "majorité".

Aussi, les relations évoluent grâce au dialogue et à la volonté de tous d'aboutir à un équilibre satisfaisant pour tous. Il explique également les "transferts de compétences et d'équipements".

Les équipements ont été transférés avec les charges, les recettes et le personnel . Ces équipements ne sont pas communautaires dans le sens où ils n'appartiennent pas à la communauté d'agglomération. Ils sont « d'intérêt communautaires ». Là encore, à terme il serait souhaitable que ces équipements soient réellement communautaires.

Aussi, pour ce qui concerne les demandes ou les propositions se rapportant aux équipements d'intérêt communautaire, la Ville de Niort conserve des droits d'intervention sur des crédits appelés "2ème part".

Les conseils de quartier peuvent donc émettre des propositions.

Le pôle sports :

Si le projet d'agrandissement du stade René Gaillard ou le projet pôle sports était pris en charge par la communauté d'agglomération, la ville en serait déchargée.

Le Maire rappelle que la Municipalité élue par les Niortais s'est engagée sur le projet du pôle sports. Il explique les raisons pour lesquelles le choix de l'équipe municipale, auquel il croit profondément, a été la création du pôle sports :

- intérêt économique important pour l'avenir
- meilleure image
- attractivité

En effet, Niort, réputée ville de tous les sports, possède de nombreux atouts en faveur de ce projet, son climat, son expérience, sa situation géographique... La démultiplication de modes sportifs (sports doux, sports/spectateurs, sports/handicapés, sports en résidence...) permettra d'attirer des investisseurs et donc d'en attendre les retombées économiques espérées.

Aujourd'hui, 65 disciplines peuvent être pratiquées à Niort ce qui est exceptionnel pour une ville de 60 000 habitants. Pour autant, c'est vrai que tous les équipements ne sont au même niveau, et tous ne sont pas satisfaisants. Alain BAUDIN est, par exemple, très partisan d'un agrandissement de la patinoire.

Mais pour les 4 ans à venir, la Brèche et le pôle sports sont deux projets très importants qu'il faut mener à bien.

Calendrier des réunions du Conseil de quartier

jeudi 20 mars : réunion de bureau

jeudi 10 avril : réunion du conseil

Plusieurs membres avaient manifesté leur mécontentement quant à la salle mise à disposition par la MCPT pour les réunions du Conseil de quartier. Cependant cette salle est la seule disponible le jeudi soir, la grande salle étant occupée par une association de danse. Michel GENDREAU propose donc de déplacer les réunions du conseil le mercredi, cependant beaucoup de membres ne peuvent se rendre disponibles, pas plus que les mardi soirs.

Proposition mairie/Conseil : Il est donc décidé de maintenir les réunions le jeudi soir dans la salle de réunion de la MCPT jusqu'au mois de juin, et de voir par la suite si une réservation de la grande salle est possible à partir de septembre. Il sera alors nécessaire d'établir un calendrier à plus long terme des réunions du Conseil (septembre 2003 à juin 2004) afin de communiquer les dates au personnel de la MCPT.

Information sur le Plan Particulier d'Intervention SIGAP OUEST

La Préfecture doit organiser très prochainement une réunion publique d'informations au théâtre de Saint Florent. Toutes les questions en suspend pourront alors être posées. Bien entendu le service Concertation Conseils de quartiers alertera tous les membres dès que la date leur sera communiquée.

Laurent GORIOUX a rencontré les responsables de SIGAP OUEST qui lui ont fait visiter le site et présenté les installations. Un compte rendu de cette visite sera transmis à tous les membres pour information.

Proposition d'aménagement de voirie : sortie de l'ancien hôpital avenue de Saint Jean d'Angély

Laurent GORIOUX a travaillé sur une proposition d'aménagement. Elle sera présentée au Conseil lors de la prochaine séance. En attendant le projet proposé par le service voirie est remis aux membres de la commission concernée.

Changements au sein du Conseil

Monsieur Christian PEREZ va présenter sa démission : en effet, du fait de son implication dans la presse locale, il ne peut cumuler ces deux fonctions en toute objectivité. Par ailleurs Christian PEREZ ne réside plus sur le quartier depuis le début de l'année.

Proposition d'aménagements de pistes cyclables présentée par Yannick KERVRAN

Force est de constater que la cohabitation entre automobilistes et cyclistes est très mauvaise sur l'ensemble de la Ville, en raison du manque flagrant de pistes cyclables. Monsieur KERVRAN souligne notamment la dangerosité de circulation sur l'avenue Pasteur. (vitesse des véhicules et stationnement sur les trottoirs. La solution résiderait dans un partage équitable de l'espace entre piétons, cyclistes et automobilistes.

Un membre du conseil précise que ce problème est récurrent sur l'ensemble de la ville et ce depuis une dizaine d'année.

Réponse mairie/ Conseil de quartier/bureau : Michel GENDREAU propose qu'une réunion soit organisée à l'Hôtel de Ville avec les commissions concernées de l'ensemble des conseils de quartiers afin de travailler sur une logique de cheminement, notamment pour se rendre au centre ville.

Une délégation composée de Claude EPAMINONDAS, Gérard MACKÉ, Francis MATHIEU, Yannick KERVRAN, est mandatée pour représenter le quartier de Saint Florent

Questions diverses

Restos du Coeur : Le local situé au 119 avenue de la Rochelle est décontaminé au niveau de l'amiante. Les restos du cœur pourront déménager dès le mois d'avril 2003. L'immeuble actuel fait l'objet d'un permis de construire qui est en cours d'instruction. Les travaux ont démarré avec l'accord des Restos du Coeur et de la Mairie. Le magasin d'orthopédie actuellement située avenue Saint Jean d'Angély s'y installera à la fin des travaux.

La fourrière municipale sera implantée sur le quartier de Saint Florent (voir quand) . Elle n'est pas encore opérationnelle. Elle se trouve actuellement dans la zone industrielle de Saint Liguire.

Quatre églises vont être mises en lumière en 2003 : il s'agit de Saint Etienne, Sainte Pezenne, Saint Hilaire et Saint Florent.

Installation de tribunes au stade municipal : Aucun aménagement n'est programmé dans l'immédiat, cependant les vestiaires doivent être refaits (aucune date annoncée à ce jour) et dans ce cadre il se pourrait que des tribunes soient recréées.

Visite de la Tranchée : Lors de la dernière réunion de bureau, l'isolement du secteur de la Tranchée a été évoqué. Le service concertation Conseils de Quartiers va donc organiser une visite à laquelle seront invités tous les membres du Conseil et l'ensemble du Conseil municipal afin de leur faire découvrir et les sensibiliser sur ce secteur.

Dénomination des voies : Une note d'information émanant du service urbanisme est remise à tous les membres dans les dossiers. Le Conseil avait souhaité qu'un hommage soit rendu à Jean RICHARD dans la dénomination d'une voie. Cependant une impasse RICHARD existe déjà sur le quartier, ce qui pourrait susciter des confusions.

Restos du Coeur : Le local situé au 119 avenue de la Rochelle est décontaminé au niveau de l'amiante. Les restos du cœur pourront déménager dès le mois d'avril 2003. L'immeuble actuel fait l'objet d'un permis de construire qui est en cours d'instruction. Les travaux ont démarré avec l'accord des Restos du Coeur et de la Mairie. Le magasin d'orthopédie actuellement située avenue Saint Jean d'Angély s'y installera à la fin des travaux.

La fourrière municipale sera implantée sur le quartier de Saint Florent (voir quand). Elle n'est pas encore opérationnelle. Elle se trouve actuellement dans la zone industrielle de Saint Liguair.

Quatre églises vont être mises en lumière en 2003 : il s'agit de Saint Etienne, Sainte Pezenne, Saint Hilaire et Saint Florent.

Installation de tribunes au stade municipal : Aucun aménagement n'est programmé dans l'immédiat, cependant les vestiaires doivent être refaits (aucune date annoncée à ce jour) et dans ce cadre il se pourrait que des tribunes soient recrées.

Visite de la Tranchée : Lors de la dernière réunion de bureau, l'isolement du secteur de la Tranchée a été évoqué. Le service concertation Conseils de Quartiers va donc organiser une visite à laquelle seront invités tous les membres du Conseil et l'ensemble du Conseil municipal afin de leur faire découvrir et les sensibiliser sur ce secteur.

Dénomination des voies : Une note d'information émanant du service urbanisme est remise à tous les membres dans les dossiers. Le Conseil avait souhaité qu'un hommage soit rendu à Jean RICHARD dans la dénomination d'une voie. Cependant une impasse RICHARD existe déjà sur le quartier, ce qui pourrait susciter des confusions.

Réponse mairie/ proposition Conseil/Bureau :

La proposition de rebaptiser le Petit Théâtre, Théâtre Jean RICHARD est acceptée par l'ensemble des membres. Michel GENDREAU s'engage à faire part de ce projet à Alain PLOZYNSKY, Responsable du service gestionnaire du Théâtre, de la transmettre à la CAN.

Les membres du Conseil se sont vivement inquiétés de la découverte de fûts toxiques dans une friche industrielle sur le quartier de Goise et souhaitent qu'un tel «incident» ne se présente pas sur le quartier de Saint Florent

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h50.